

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Talaudière, le lundi 24 mars 2025

**MAIRIE
DE
LA TALAUDIÈRE
(LOIRE)**

Place Jean Moulin – CS 30 141 – 42351
LA TALAUDIÈRE CEDEX (France)

Cher(e) Collègue,

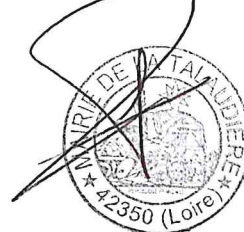
J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la réunion du Conseil municipal
qui aura lieu, en Mairie, salle des délibérations :

Le lundi 07 avril 2025 à 18h30

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Ramona GONZALEZ-GRAIL



- ORDRE DU JOUR -

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 17 mars 2025

Désignation du Secrétaire de séance.

FINANCES

- Note n° 1 : Rapport sur la politique immobilière 2024
- Note n° 2 : Budget primitif 2025
Affectation du résultat 2024
- Note n° 3 : Budget primitif 2025
- Note n° 4 : Autorisation de programme (AP) et crédits de paiements (CP) n° 0121 « Nouvelle école »
Mise à jour 2025
- Note n° 5 : Autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) n° « Pôle Artistique »
Année 2025
- Note n° 6 : Adhésions 2025
- Note n° 7 : Subventions annuelles de fonctionnement accordées aux Associations non conventionnées
Année 2025

Association dont la subvention municipale est supérieure à 23 000 €

- Note n° 8 : Approbation des conventions à passer avec les Associations bénéficiant d'une subvention municipale supérieure à 23 000 €
Année 2025
- Note n° 9 : Cap Musique
Subvention annuelle de fonctionnement et approbation de la convention de partenariat à intervenir

Associations sous convention communale

- Note n° 10 : Coopération internationale avec le Mali
Versement de la subvention 2025
Approbation de la convention de partenariat Commune Comité de Jumelage Mali

- Note n° 11 : Sorbiers Saint-Jean Talaudière Handball
Subvention annuelle de fonctionnement
Approbation de la convention à intervenir pour la saison sportive 2024 - 2025
- Note n° 12 : Tennis-club
Subvention annuelle de fonctionnement
Approbation de la convention à intervenir pour la saison sportive 2024 – 2025
- Note n° 13 : Cap Danse
Subvention annuelle de fonctionnement
Approbation de la convention de partenariat à intervenir pour l'année 2025
- Note n° 14 : Harmonie de la Chazotte
Subvention annuelle de fonctionnement
Approbation de la convention de partenariat pour la rémunération du directeur -
Année 2025

Subventions exceptionnelles

- Note n° 15 : Harmonie de la Chazotte
Subvention exceptionnelle
Comédie Musicale sur le thème des Misérables
Année 2025
- Note n° 16 : CFA BTP Loire Michel Cluzel
Formation apprentis talaudiéris
Approbation
- Note n° 17 : CFA Roannais
Formation apprentis talaudiéris
Approbation
- Note n° 18 : Cyclos Talaudière Sorbiers
Course La Talaudière - Année 2025
Approbation
- Note n° 19 : Subvention exceptionnelle CLUB SPORTIF BOULISTE
Challenge de la Municipalité - Année 2025
Approbation
- Note n° 20 : Subvention exceptionnelle JUMELAGE FRANCO ALLEMAND
Approbation

- Note n° 21 : Relais Petite Enfance La Ribambelle
Subvention exceptionnelle
Approbation
- Note n° 22 : Association Relais Enfants Parents
Subvention exceptionnelle
Approbation
- Note n° 23 : Subvention de soutien à l'emploi : Sorbiers Talaudière Basket
Intervention dans les Ecoles
Approbation
- Note n° 24 : Subvention exceptionnelle : Sou des Ecoles
Acquisition d'une sono
Approbation

URBANISME

- Note n° 25 : Vente d'un terrain communal pour la construction du pôle médical
Modification du numéro de parcelle

COMPTE-RENDUS DES DELEGATIONS

- Note n° 26 : Compte-rendu délégations

DM n° 017

Marchés publics

Signature de l'avenant n°1 mission programmation urbaine des Rives de l'Onzon-Goutte Sud attribué à Toposcope par décision du 02/10/2024 pour un montant de 900 € HT correspondant au coût de la réunion publique (préparation, animation et synthèse) portant ainsi le montant du marché à la somme de 15678,75 € HT soit 18814,50 € TTC

DM n° 018

Le Sou

Mise à disposition du SOU à Cap Danse pour leurs examens de danse le 14 avril 2025

DM n° 019

Le Sou

Contrat passé avec M&G pour une représentation du spectacle de PAUL DE SAINT SERNIN le 26 avril prochain pour un montant de 5 000,00€ HT + VHR pour 3 personnes (déplacement, transport, hôtel et restauration). Le coût des frais de déplacement maximum pour 3 aller retours, s'élèvera à 600,00€ HT. Le coût maximum des transports locaux (taxi) s'élèvera à 100,00€ HT. Le prix maximum pour 3 chambres d'hôtel 4* s'élèvera à 360,00€ HT

DM n° 020**Marchés publics**

Pour mener à bien le projet de travaux de piétonnisation de la place du 14 juillet, recours à une équipe de maîtrise d'œuvre pour un coût < 40 000 € HT. Signature du contrat de Mission de maîtrise d'œuvre avec le groupement 3D INFRASTRUCTURE mandataire et AXE ONE co traitant pour un forfait de 38 677,42 € HT

INFORMATIONS**QUESTIONS DIVERSES**

